



CARTE NATIONALE d'IDENTITE (CNI)

RECUEIL : du mardi au vendredi de 8h30 à 11h et de 13h30 à 16h30
sur rendez-vous

REMISE : du lundi de 13h30 à 16h30 au samedi de 9h à 11h30
sans rendez-vous

au 03 27 77 52 52 ou à l'accueil de la mairie

Compter vingt minutes par rendez-vous et par personne.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

La CNI est valable 15 ans et 10 ans pour les mineurs.

GAGNEZ DU TEMPS !

- ➔ Faites votre **pré-demande** en ligne sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- ➔ Créez votre «espace»
- ➔ N'oubliez pas de vous munir **des pièces à fournir en originale**. Elles vous seront restituées.

MAJEUR

- 1 photographie d'identité récente et parfaitement ressemblante, de face, tête nue.
- Ancienne carte d'identité.
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois **Si la carte d'identité est périmée de + de 2 ans OU s'il y a changement d'état civil.**
Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas pour démontrer la nationalité française : un justificatif de nationalité française.
- Justificatif de domicile ou de résidence.
- SI vous êtes hébergé** (enfant, ...) : 1 attestation d'hébergement ; la CNI et 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Connaître sa taille
- Déclaration de perte ou de vol
- 1 timbre fiscal de 25 en cas de perte ou de vol

MINEUR

L'enfant et son responsable doivent se présenter **ensemble** lors du dépôt de la demande. Le responsable exerce **l'autorité parentale**. Il peut s'agir du père, de la mère ou du tuteur. Il doit présenter sa propre pièce d'identité. S'il ne sait pas écrire, c'est son responsable qui signe.

Les mineurs doivent apposer leurs empreintes à compter de 12 ans au dépôt du dossier.

- 1 photographies d'identité,
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande,
- Justificatif de domicile,

Hôtel de Ville

Place André BONNAIRE – BP 00000 – 00000 LANDRECIES

Téléphone : 0000000000 – Télécopie : 0000000000

Mail : secretariat@landrecies.fr

Site : www.landrecies.fr



Ville de LANDRECIES



- Acte de naissance de moins de 3 mois avec filiation,
- Justificatif de nationalité française si l'acte ne suffit pas à prouver la nationalité,
- Le jugement de divorce ou de garde du mineur.
- Si garde alternée, produire le justificatif de domicile des deux parents et la convention conclue entre les parents ou la décision du juge

Hôtel de Ville

Place André BONNAIRE – BP 00000 – 00000 LANDRECIES

Téléphone : 0000000000 – Télécopie : 0000000000

Mail : secretariat@landrecies.fr

Site : www.landrecies.fr